

La violence génocidaire et ses causes

Guerres et génocides au XX^e siècle. Architectures de la violence de masse, de Yves Ternon. Odile Jacob, 398 p.

Georges Leroux

Numéro 218, janvier–février 2008

Guerres justes et injustes dans le monde actuel

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/10245ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Spirale magazine culturel inc.

ISSN

0225-9044 (imprimé)

1923-3213 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Leroux, G. (2008). La violence génocidaire et ses causes / *Guerres et génocides au XX^e siècle. Architectures de la violence de masse*, de Yves Ternon. Odile Jacob, 398 p. *Spirale*, (218), 37–39.

Brauman, ancien président de Médecins sans frontières (MSF), brosse le tableau de l'évolution de MSF à travers trois théâtres d'intervention humanitaire : la guerre du Biafra (1967-1970), les événements du Cambodge (1979) et la famine d'Éthiopie de 1984-1985. Karine Vanthuyne traite de « trois ONG œuvrant pour la "paix" au Guatemala ». Mettant l'accent sur les processus microsociaux, elle montre comment est « négociée » la lecture du passé et en quel sens « la culture de la mémoire » n'est pas nécessairement réparatrice ». Sandrine Lefranc souligne l'« ensemble spécifique de pratiques de "résolution" des conflits, mises en œuvre par des ONG internationales ». Quant à Éric Poinot, il analyse la dynamique d'Amnesty International, montrant la manière dont l'organisation cherche à s'adapter, depuis 1970, à de nouvelles formes d'abus, plus subtiles et plus radicales.

Ouvertures

On peut trouver dans ce recueil une unité de questionnement remarquable et ce, malgré la diversité des thèmes et des contextes de crises abordés. En effet, les études tendent, par exemplarité, vers une double logique de production d'effets. Une logique linguistique d'abord, par une démonstration de l'instrumentalisation des concepts, de leur portée attestée (la dimension perlocutoire) et de leur portée intentionnelle (la di-

mension illocutoire). Cette seconde dimension est parfois caractérisée, dans le domaine médiatique par exemple, par une incertitude, un flottement, résultante des luttes d'intérêt, de la concurrence des discours et des limites concrètes d'accès aux « faits ». Une logique sociale ensuite, par la multiplication des situations où les transformations discursives sont en fait dictées par les situations particulières, par des luttes de légitimité. Enfin, cet ouvrage donne à penser sur les rapports entre la fiction et l'activité journalistique, entre le travail de l'historien et le travail du journaliste — cet « historien de l'actuel » — et entre le rapport entre le tribunal et la pratique de l'histoire. ●

DOSSIER GUERRES JUSTES ET INJUSTES DANS LE MONDE ACTUEL

La violence génocidaire et ses causes

GUERRES ET GÉNOCIDES AU XX^E SIÈCLE. ARCHITECTURES DE LA VIOLENCE DE MASSE de Yves Ternon

Odile Jacob, 398 p.

par GEORGES LEROUX

Selon qu'ils sont présentés par les historiens ou par les juges, les génocides sont l'objet de définitions qui peuvent varier : là où les historiens cherchent d'abord des explications et une vérité qui permet d'établir des causes, les juges ont en vue des responsabilités et des peines. Cette différence a beaucoup d'importance au moment de préciser le concept même de ce qu'est un génocide. Les principaux textes du droit pénal international remontent à 1945 et 1948, alors qu'il faut attendre les dossiers instruits au sujet de l'ex-Yougoslavie et du Rwanda pour voir mis en œuvre des tribunaux internationaux mandatés pour les mettre en application. La mise sur pied de la Cour pénale internationale permettra peut-être une évolution plus rapide, mais elle se fonde elle aussi sur les textes rédigés dans la foulée de la Deuxième Guerre mondiale. Pour leur part, les historiens ont développé le champ très complexe des « *Genocide studies* », dans le but de voir ce qui rapproche ou ce qui distingue des massacres comme ceux du Cambodge, des famines provoquées comme celles d'Ukraine en 1932-1933 et tant d'autres crimes contre l'humanité au cours de l'histoire ancienne et moderne.

Yves Ternon connaît bien le sujet. Il a déjà beaucoup écrit sur le négationnisme et s'est intéressé, avec Gérard Chaliand, au génocide des Arméniens. Son plus récent livre est à la fois un bilan critique et un effort pour dépasser les débats théoriques sur les définitions. D'abord historien, il propose une synthèse comparative des trois grands génocides du vingtième siècle : le génocide des Arméniens, la Shoah et le génocide des Tutsi au Rwanda. Prenant appui sur un vaste éventail de recherches mul-

tidisciplinaires, il renonce dès le point de départ à la recherche d'un modèle explicatif unique. S'il est vrai, par exemple, que les génocides sont souvent le résultat de guerres dont ils constituent l'aboutissement extrême, on ne les comprend vraiment que lorsqu'on introduit dans l'analyse plusieurs autres composantes, comme leur insertion dans un projet révolutionnaire : cette approche est d'abord celle de Robert Melson, le premier à avoir comparé le génocide arménien et la Shoah (*Revolution and Genocide*, University of Chicago Press, 1984). La révolution rend possible en effet l'accélération du processus par lequel les victimes sont désignées comme ennemis à abattre et elle détruit toute forme de résistance morale aux projets purificateurs des décideurs.

Entre juristes et historiens

Les historiens savent bien que toutes les guerres ne conduisent pas à des projets d'extermination et le défi est dès lors de comprendre comment et en vertu de quelles causes intrinsèques le génocide devient un but en soi, au sein même de la guerre : si les guerres doivent d'abord atteindre des buts ►

politiques, et si elles développent à cette fin un droit de tuer qui affecte autant les militaires que les civils, en dépit de toutes les conventions destinées à encadrer ce droit, on ne peut pas en dire autant des génocides, qui sont de pures entreprises d'anéantissement. Il est certes toujours possible de les considérer politiquement, mais c'est alors au détriment d'un concept du politique interprété comme recherche d'un bien ou d'une justice supérieure. Le crime contre l'humanité, par son caractère absolu, ne peut en aucune manière être subsumé par le politique, sauf à proposer une forme de nihilisme. C'est ce qui explique que ce livre soit divisé en deux parties: on y trouve d'abord une analyse rigoureuse du concept de la guerre dans son rapport à sa limite extrême qu'est le génocide, et cette analyse est suivie de la discussion comparative des trois cas les plus déterminants pour l'histoire du vingtième siècle.

Au point de départ, le concept du génocide semble s'apparenter à celui qu'on trouve déjà chez Clausewitz, celui de « guerre totale ». Parce qu'il s'agit d'une destruction physique, massive et intentionnelle d'un groupe humain, le génocide apparaît comme la réalisation du concept extrême de la guerre; pourtant, cette assimilation demeure impossible, puisque dans la doctrine classique la guerre est d'abord une entreprise qui poursuit des buts et qu'elle met en présence des États possédant des frontières et opère en frappant des cibles militaires. La limite interne des guerres est donc la militarisation, alors que le génocide déborde entièrement le militaire: il vise la destruction des populations civiles. Même si les deux guerres mondiales du siècle dernier peuvent être interprétées comme des guerres totales, parce qu'elles ont mobilisé toutes les ressources des États en guerre, sans discrimination des civils, le génocide constitue un phénomène qui les dépasse tout en s'en nourrissant: il supprime en effet au sein d'une population toute inhibition par rapport à une violence généralisée. Ce phénomène en est un de continuité, comme l'écrit Yves Ternon: « *La totalisation du meurtre dans la guerre annonce la radicalisation de la destruction génocidaire dans la guerre.* »

L'évolution du droit international, et en particulier la rédaction des conventions et protocoles relatifs aux crimes de guerre, a joué dans cette analyse un rôle déterminant: le crime contre l'humanité, dont la portée devient claire dans le statut de Londres en 1945, est d'abord une notion destinée à justifier l'intervention humanitaire. Le Tribunal international de Nuremberg a fondé sa compétence sur la nécessité de juger par un mécanisme spécifique les crimes commis contre les civils et ces crimes figureront de manière distincte dans les conventions de Genève en 1949. Yves Ternon consacre un chapitre important à l'avènement de cette doctrine, et en particulier à la question de l'imprescriptibilité de ces crimes. La déportation, la réduction en esclavage, les disparitions forcées, l'apartheid, les violences sexuelles deviennent ainsi objet de la Cour pénale internationale. L'état actuel de la discussion est donc

le suivant: dans quelle mesure les génocides sont-ils identifiables, historiquement et juridiquement, comme des ensembles où se conjuguent une diversité de ces crimes? Le cas du Darfour permet de comprendre l'importance de la rigueur, car l'État soudanais pourrait à brève échéance devoir répondre de crimes complexes de ce genre contre ses populations civiles. Il peut paraître plus prudent de parler de crimes contre l'humanité, mais une analyse plus précise pourrait conduire à évoquer le génocide.

Certains théoriciens, comme Jacques Sémelin, ont recommandé une telle prudence, préférant recourir au terme générique descriptif « *massacres* » dans tous les cas de doute sur la finalité, mais la plupart acceptent d'introduire le génocide quand il s'agit d'un projet d'anéantissement avéré. Yves Ternon pense pour sa part que la désignation du génocide est accessible et que l'historien ne doit pas se laisser arrêter par les complexités du concept, encore moins par le soupçon qui pèse sur son travail et qui le transforme souvent en juge influencé par un jugement prédéterminé et cherchant dans l'enquête la confirmation *a posteriori* d'un projet d'extermination. Ce ne sont pas seulement les articles 2 et 3 de la Convention de 1948 qui l'y autorisent, mais un jugement prudentiel sur la « *nature substantielle* » de la destruction. La discussion sur les critères, et en particulier sur les actes décrits à l'article 2, permet ainsi de dégager le caractère essentiel de l'intention, de l'identité du groupe ciblé, de la nature de la destruction et de la qualité des individus civils. Les historiens travaillent à interpréter plusieurs guerres et massacres historiques tels que des génocides complets ou partiels, mais comme y insiste Yves Ternon, les génocides les plus évidents et les plus nettement identifiables sont ceux qui furent perpétrés au vingtième siècle, précisément parce qu'ils correspondent à ces critères. Que ce fait soit d'abord tributaire de l'avènement d'un totalitarisme d'État à la faveur de guerres ou de révolutions particulières intéresse moins dans ce cadre que le caractère systématique et délibéré des exterminations.

Arméniens, Juifs, Tutsi: trois figures exemplaires

La seconde partie de l'ouvrage se concentre sur trois cas irréfutables, et leur analyse permet d'éviter les discussions qui font s'affronter juristes et historiens sur des cas moins clairs, parfois qualifiés de situations intermédiaires, comme le nettoyage ethnique en Bosnie et au Kosovo, les famines d'Ukraine et les massacres révolutionnaires du Cambodge. Chaque section est ici présentée comme un dossier autonome et complet: l'auteur met en œuvre certes une procédure comparative, mais il s'agit d'abord pour lui de montrer comment, dans trois cas exemplaires, l'intention génocidaire a donné lieu à des crimes et à des exactions concertées et systématiques. C'est donc le caractère substantiel de la violence qui est ici mis à l'épreuve, dans son rapport intrinsèque et immédiat à une planification par un pouvoir. L'érudition sur le génocide arménien et sur la Shoah est certes plus volumineuse que sur le Rwanda, mais les données mises au jour par l'historien et la synthèse qu'il en propose ne laissent aucun doute sur la comparabilité de ces trois situations. Le débat international sur le génocide arménien pourrait avoir trouvé sa conclusion dans la récente résolution du Congrès américain pour le reconnaître, après la plupart des pays d'Europe et le Canada, mais on ne doit pas s'attendre à le voir s'atténuer, compte tenu de son importance dans l'histoire nationale de la Turquie moderne. Par comparaison, le négationnisme européen relatif à la Shoah, et sa reprise récente par le pouvoir iranien, paraît constituer une bien faible résistance. Mais l'historien ne s'encombre pas de ces débats politiques, il travaille sur un horizon trans-historique où la qualité du génocide, en tant que meurtre de masse, est d'abord ce qui compte.

Spécialiste de l'Arménie, Yves Ternon donne à la fois une reconstitution historique complète et nuancée des dispositions prises par les Jeunes Turcs qui ont conduit au génocide, dès les premières mesures de déportation en février 1914. Il reconstitue les préparatifs et décrit également les complicités internationales, notamment la responsabilité de la chancellerie allemande, qui sont accablantes. Mais l'essentiel de son effort



Carlos Ste-Marie, **Sans titre**, (120 x 120 cm), 2000.
Photo : Carlos Ste-Marie. Collection particulière.

d'historien est de reconstituer la progression des crimes de guerre contre les chrétiens vers le génocide spécifique des Arméniens à Trébizonde, Kharpout et Sivas. De mai 1915 à janvier 1917, ce processus suit un déroulement implacable, mené à la fois comme opération de guerre radicale, et comme dépassement des stratégies militaires vers une opération d'anéantissement planifié des Arméniens. L'historien pose ici la question de savoir comment ce dépassement a été opéré, et on regrettera qu'il n'ait pas donné à cette section une conclusion faisant fond sur son propre appareil théorique, distinguant la guerre et le génocide. Car la vraie question du génocide des Arméniens est en quelque sorte son extension et sa rapidité au sein de la Première Guerre mondiale, alors que les Arméniens deviennent les parias d'un empire en décomposition et victimes d'un fantasme purificateur. Ils ne furent jamais, et cela semble l'argument important de l'analyse de Yves Ternon, des acteurs politiques de ces conflits, ils n'étaient que des obstacles, des étrangers, des minorités à détruire. C'est ce qui explique que le débat avec les historiens turcs, qui n'est pas examiné ici, se concentre d'abord sur cette qualité politique, et non sur le projet génocidaire.

La destruction des Juifs d'Europe constitue le cas exemplaire du génocide, à un point tel que son unicité ou sa singularité pourrait lui faire réserver le concept. Le caractère incommensurable de la Shoah trouve ici une sorte de mise en abyme terrifiante. La planification de cette destruction massive ne cesse d'être étudiée, son exécution minutieuse peut encore bénéficier du témoignage de survivants et l'analyse des archives allemandes livre encore plusieurs secrets. L'essentiel demeure cependant, comme y avait insisté Hannah Arendt, de la convergence du racisme et du nationalisme, conférant au génocide des Juifs d'Europe le caractère d'une persécution transnationale et systématique. Parce que cette persécution venait achever au sein d'une guerre mondiale un processus d'éradication amorcé presque dans l'Empire romain et accéléré dans l'Europe médiévale, soutenu par un anti-sémitisme violent dont les pogroms ont constitué la manifestation la plus constante, elle acquit dans le génocide cette qualité d'absolu qui fait du génocide des Juifs une figure incommensurable à toute autre : elle n'est pas insérée dans une temporalité donnée, où elle achèverait l'extermination d'une minorité, elle est plutôt

l'accomplissement d'une violence historique mise en marche dès la conquête romaine. L'historien peut refuser de tenir compte de cette incommensurabilité, il ne peut pas cependant refuser d'intégrer l'antisémitisme séculaire dans son explication du génocide européen.

En s'avancant dans cette discussion, Yves Ternon ne pouvait pas ne pas évoquer les formes particulières du négationnisme européen et la querelle qui oppose les intentionnalistes aux fonctionnalistes. Ici encore, le discours génocidaire, préconisant l'anéantissement, ne doit laisser planer aucun doute sur la qualité du génocide et des crimes contre l'humanité perpétrés par les nazis. L'analyse du processus de décision, tout autant que la mise en lumière des procédés, détache particulièrement le génocide des Juifs de la guerre au sein de laquelle il a eu lieu. Même si ce livre n'entend pas contribuer à la querelle des historiens, ou au révisionnisme allemand en général, il lui apporte un certain éclairage : il ne discute pas la comparabilité du stalinisme et du nazisme, mais il met en lumière de manière particulièrement décisive la spécificité du génocide des Juifs d'Europe dans son rapport à la guerre mondiale.

Dans la dernière partie de son livre, Yves Ternon présente le génocide des Tutsi du Rwanda comme une figure non moins exemplaire de la destruction systématique et massive. La mise en place du dispositif de la guerre ethnique totale est étudié minutieusement, notamment dans ses liens avec les structures coloniales d'une part, et d'autre part avec les politiques de domination des républiques Hutu. L'avènement d'une « culture génocidaire » après la guerre d'octobre 1990 constitue ici le fait majeur : non seulement parce que le génocide s'accomplira comme effet d'une propagande diffusée et largement acceptée dans la communauté hutue, mais surtout parce que l'annonce du génocide, inscrite dans ce discours, n'a pas su trouver aux Nations Unies une résistance à sa mesure. Cette logique permet ici, comme dans les deux autres cas, de dégager le projet d'anéantissement comme un projet débordant une stratégie militaire ; elle permet surtout de mesurer l'autonomie du processus génocidaire, son registre propre qui est ici celui de la violence ethnique. Par son caractère cru et moins technique, le génocide des Tutsi du Rwanda met à nu la pulsion destructrice qui est à l'œuvre dans tout génocide.

Ce livre remarquable se clôt en se maintenant sur le seuil d'une théorisation trop rapide, il évite le schématisme et respecte l'identité de chacune des figures interrogées. C'est déjà beaucoup que d'avoir mis en lumière cette dialectique de la guerre et du génocide et d'avoir insisté sur la maturation des génocides au sein des guerres, comme formes limites d'idéologies destructrices. Mais comme l'auteur y insiste, cette approche n'explique pas tout, elle ne fait que placer les jalons d'une compréhension à venir de la violence de masse. On sera reconnaissant à Yves Ternon d'avoir eu le courage de sa comparaison et de sa méthode : il n'était certainement pas facile de prendre ce double risque, mais il le fallait au nom même de la rigueur du concept et en vue de l'avènement de lois internationales plus précises et plus contraignantes. ●